



Supplément au bulletin d'informations municipales.



## Campagne d'auto-relevé des compteurs d'eau

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la réorganisation de notre service des eaux, j'ai souhaité mettre en place une auto-relevé des compteurs, une fois par an.

Concrètement, nous allons vous demander de procéder vous-même au relevé de l'index de votre compteur. Vous pourrez nous transmettre l'information soit sous forme papier (à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie), soit via un formulaire disponible sur internet. Les retours sont attendus pour le dimanche 24 avril à minuit.

Les employés municipaux et les élus sont à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche si nécessaire. Nous réaliserons une relève classique en automne.

Cette auto-relevé doit être l'occasion pour tous de contrôler son installation d'eau. Depuis le début d'année, nous avons subi plusieurs grosses fuites : toutes étaient sur le domaine privé, après compteur.

Je souhaite que chaque foyer prenne le réflexe de contrôler régulièrement son installation, notamment l'été. C'est le moyen le plus sûr de détecter rapidement un problème, qui peut avoir de graves conséquences pour la commune mais aussi pour les finances du foyer concerné.

Je vous remercie par avance de votre collaboration et votre vigilance sur ce sujet si sensible.

Le maire, Frédéric Weber

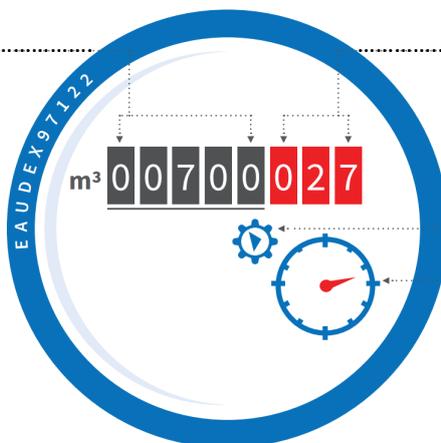
## Comment effectuer le relevé de votre compteur d'eau ?

Le compteur est en général situé à l'extérieur, soit entre la rue et la maison, soit sur le trottoir, en regard ou dans un coffret spécifique. Dans les habitations les plus anciennes, le compteur est installé à l'intérieur de la maison.

### Index du compteur

Les chiffres en noir ou sur fond noir représentent l'index du compteur de l'habitation.

Ici « 700 » correspond à 700 m<sup>3</sup>. Seuls les m<sup>3</sup> sont pris en compte pour établir la facturation. **Ce sont les chiffres à indiquer sur le relevé de compteur.**



Les chiffres en rouge ou sur fond rouge correspondent au volume d'eau en litres. En lecture linéaire de droite à gauche, il faut lire : les litres, les décalitres et les hectolitres. Ici « 27 » correspond à 27 litres. Cet index n'est pas à nous communiquer. Il peut vous aider à détecter la présence de fuites.

A défaut de retour dans les délais convenus (24 avril, minuit) la facturation sera réalisée à partir de la moyenne des deux derniers relevés semestriels.

### Les molettes

Elles tournent dès qu'une faible quantité d'eau est consommée. Le mécanisme est sensible. Les molettes permettent de détecter la présence d'une fuite.

## Comment transmettre l'index de votre compteur ?

Trois solutions sont possibles pour transmettre votre relevé.

**Solution 1 :** Accéder au formulaire en ligne en flashant le QR code ci-contre



**Solution 2 :** Accéder au formulaire via le blog de la commune :

[www.dampierre-sur-linotte.fr](http://www.dampierre-sur-linotte.fr)

**Solution 3 :** Compléter le coupon-réponse ci-dessous et le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.



Coupon-réponse à transmettre au secrétariat de mairie **jusqu'au 24 avril minuit au plus tard.**

Nom, prénom :

Adresse postale du compteur :

Numéro de compteur :

Index compteur (en m<sup>3</sup>) :

Etat du compteur :

- Neuf  
 Correct  
 A revoir

# Comment détecter une fuite ?

Les fuites d'eau ne sont pas toujours visibles et peuvent vous coûter cher. Que leur débit soit important ou non, elles doivent être rapidement prises en charge.

Garder un œil sur son compteur et le consulter régulièrement, permet de détecter rapidement une fuite et d'en limiter les dégâts.

En cas de doute, un test simple peut-être réalisé.

Le soir, après avoir fermé tous les robinets ou appareils consommant de l'eau, relevez votre compteur. Le matin, avant de consommer de l'eau, relevez à nouveau votre compteur. S'il indique une consommation et que vous ne disposez pas d'un appareil de chauffe se chargeant la nuit (chauffe-eau, chaudière, ballon d'eau chaude), il y a bien une fuite.

En général, deux cas de figure se présentent :

## Vos installations privatives

Les fuites peuvent être liées à l'entretien de vos installations privatives et provenir :

- 💧 d'un robinet resté malencontreusement ouvert ;
- 💧 d'un arrosage automatique mal réglé ;
- 💧 d'une chasse d'eau qui coule ;
- 💧 d'une soupape du chauffe-eau ouverte ;
- 💧 d'un adoucisseur défaillant.



Vérifiez bien l'ensemble de vos installations.

## Vos canalisations

Plus discrètes, certaines fuites peuvent affecter vos canalisations, qu'elles soient apparentes ou non. Faites

alors appel à un prestataire sanitaire au plus vite pour la réparer et conservez la facture d'intervention.

Votre contrat d'assurance habitation prévoit peut-être la recherche de fuite, pensez-y !

Si vous détectez une fuite importante, merci d'en informer la mairie.

📞 03.84.78.30.09

✉ [mairiedampierresurlinotte@wanadoo.fr](mailto:mairiedampierresurlinotte@wanadoo.fr)



**GROSSE CONSOMMATION  
PONCTUELLE ...  
TENEZ-NOUS INFORMES !**

Si vous êtes amenés à utiliser plusieurs m<sup>3</sup> d'eau sur une courte période (remplissage de piscine, travaux conséquents...) pensez à nous en avertir.

Cela évitera les fausses alertes.

# Economie d'eau : les bons tuyaux

## À LA MAISON

-  **Ne faites pas tourner les lave-linge ou les lave-vaisselle à moitié vides**
-  **Ne laissez pas couler l'eau en permanence pendant la toilette**
-  **Préférez les douches aux bains : Un bain consomme 5x plus d'eau**
-  **Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau**  
Une chasse d'eau économique consomme 2x moins d'eau

 **L'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage des plantes**

### La chasse aux fuites

Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteur

-  **20%** Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer
-  **Un robinet ou une chasse d'eau qui fuit = des centaines de m<sup>3</sup> par an**

## AU JARDIN

-  **1 binage = 2 arrosages**
-  **Le paillage protège du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol**
-  **Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite**
-  **Utilisez plutôt un arrosoir qu'un tuyau d'arrosage**
-  **Utilisez des techniques économes : goutte-à-goutte...**
-  **Réglez correctement vos appareils d'arrosage automatique**
-  **Recueillez l'eau de pluie pour arroser**
-  **Faites plutôt 2-3 arrosages copieux par semaine que des petits arrosages quotidiens**  
Tenez compte de la pluie prévue ou tombée  
N'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies

Combien de litres d'eau utilise-t-on ?

 50 000 à 80 000 L	 200 L	 15 à 20 L /m <sup>2</sup>	 3 à 9 L
 60 à 80 L	 150 à 200 L	 35 à 60 L	 12 à 16 L
 10 à 12 L	93 % de l'eau que nous utilisons à la maison est dédiée à l'hygiène et au nettoyage et 7% à l'alimentation		

Entre 80 et 110 l  
par jour

La consommation moyenne par personne se situe entre 80 et 110 litres d'eau potable par jour, soit une consommation d'eau annuelle de 30 à 40 m<sup>3</sup> par an par personne.

Source : centre d'information sur l'eau